

Mis en ligne le : 21/03/2023
Sur www.plouedern.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

du 14 mars 2023

Délibération N° : 2023/03/14/20

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le trois mars, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 21 - présents : 19 - votants : 20.

Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 20 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, MINGANT, CORRE, PÉRON, GARALT, BROCHAIN, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, STERN, BLONS.

Absents et excusés : Mme TANGUY (pouvoir à Mme BROCHAIN), et M. AVETAND.

Secrétaire de séance : M. Roland STERN

Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS)

DÉNOMINATION DE RUES (VC N°4, VC N°28 ET LOTISSEMENT DE PEN ALLEN)

Mme Nathalie TOURBOT, Conseillère Déléguée, expose au conseil municipal le contexte de trois rues où l'absence de dénomination ou une dénomination inappropriée entraîne des confusions dans l'adressage.

L'arrivée de la fibre sur la commune et la nouvelle organisation des secours (pompiers) impose de dénommer précisément les rues.

La commission communication propose :

- Route de Saint Eloi : pour la portion de VC4 entre le giratoire de la déchèterie et le giratoire de St Eloi sur Ploudaniel,
- Rue d'Ouessant : pour l'intégralité de la VC28,
- Impasse Simone De Beauvoir : pour la rue du lotissement de Pen Allen.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance de la situation et des propositions de la commission, à l'unanimité,

Valide les propositions faites par la commission et nomme les trois rues suivantes comme sur les plans ci-annexés.

Le Secrétaire de séance,
Roland STERN



Le Maire,
Bernard GOALEC

